

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination de membres du Conseil de gestion du
fonds de garantie des Bâtiments scolaires**

A.Gt 17-07-2015

M.B. 14-08-2015

Modification :

A.Gt 20-09-2017 - M.B. 17-10-2017

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret de la Communauté française du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 2014 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Sur proposition de la Ministre de l'Éducation compétente pour le Fonds de garantie des bâtiments scolaires;

Après délibération,

Arrête :

Modifié par A.Gt 20-09-2017

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil de gestion du Fonds de garantie des bâtiments scolaires :

a) représentant les membres du Gouvernement compétents en matière d'enseignement :

- Philippe ROBERT *[remplacé par A.Gt 20-09-2017]*
- Benoit DEBATTY *[remplacé par A.Gt 20-09-2017]*
- Pierre DELAUNOY
- Dominique CARDINAEL

b) représentant le membre du Gouvernement ayant dans ses compétences le budget :

- Valérie BRUNIN *[remplacé par A.Gt 20-09-2017]*
- Bastien SCORNEAU

c) représentant l'enseignement libre subventionné :

- André MOREAU
- Pierre JACQUES
- Daniel ALBERT
- Patrick DUBOIS
- Guy LATTENIST
- Raymond VANDEUREN

d) représentant l'enseignement officiel subventionné :

- Roberto GALLUCCIO [*remplacé par A.Gt 20-09-2017*]
- Jacques BENTHUYIS
- Philippe CHARLIER
- Carlo GIANNONE
- Christian LECLERC
- Laurent LEONARD.

Inséré par A.Gt 20-09-2017

Article 1bis. - Sont nommés délégués nommés par le Gouvernement du Conseil de gestion :

- M. Noel MONTOISY sur présentation du ou des Ministre(s) ayant l'enseignement dans ses (leurs) compétences ;
- M. Frédéric VLIES, sur présentation du ou des ministre(s) ayant les finances et/ou le budget dans ses (leurs) compétences

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2015.

Bruxelles, le 17 juillet 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-présidente, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET